



## BULLETIN DE MISE EN CANDIDATURE

### Administrateur ou administratrice de la Chambre de commerce de Sherbrooke 5 postes à combler

Conformément à l'article 5.5 des règlements généraux de la Chambre de commerce de Sherbrooke, le comité de mise en candidature sollicite des candidatures pour combler les postes d'administrateurs ou d'administratrices. Les membres peuvent soumettre la candidature d'une ou plusieurs personnes, dûment qualifiées aux termes de la loi et des règlements de la Corporation, en retournant au comité de mise en candidature, au plus tard **le 21 juillet 2023, 12 heures**, un ou plusieurs bulletins de mise en candidature (un bulletin pour chaque candidat ou candidate).

PRÉSENTATION DU CANDIDAT ou DE LA CANDIDATE	APPUYÉ(E) PAR DEUX MEMBRES
NOM DU CANDIDAT(E) : _____	NOM : _____ SIGNATURE : _____
ENTREPRISE : _____	
TÉLÉPHONE : _____	NOM : _____
COURRIEL : _____	SIGNATURE : _____

### DÉCLARATION

J'accepte que ma candidature soit posée au poste d'administrateur ou d'administratrice de la Chambre de commerce et industrie de Sherbrooke.

\_\_\_\_\_  
Signature

\_\_\_\_\_  
Date

Fournir un **plumitif** la procédure vous sera fournie

